



CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 26 MAI 2020 – 18 HEURES

PROCES - VERBAL

Salle Ti Kastelliz – Saint-Pol-de-Léon

De manière à respecter les recommandations sanitaires formulées par le Conseil Scientifique Covid-19, la séance de ce Conseil Municipal s'est tenue à la salle Ti Kastelliz.

Les gestes barrières et les règles de distanciation physique ont été respectés par tous les conseillers municipaux. Le port du masque a été fortement conseillé.

Etaient présents :

Monsieur le Maire,

Mmes Katiba ABIVEN, Carole AUTRET, Patricia CASTEL, Anne DANIELOU, Sophie ELUSSE, Adèle GUIVARCH, Anne-Sophie KERBRAT, Véronique KERLEO, Marie L'AOT, Corinne LE BIHAN, Christine MOAL, Solange PHILIP, Nathalie QUEMENER, Marie-Paule SEGUIN,

MM. Jean-Luc BONIS, Marc CONSTANTIN, Bruno CORILLION, Erwan CREIGNOU, Jean-Marc CUEFF, Olivier FERON, Vincent GUIVARC'H, Hervé JEZEQUEL, Jean-Louis KICHENIN, Jonathan LE BIHAN, Christophe LE GALL, François MOAL, Olivier PERON, Bernard PERRAUT.

Procuration : /

Mandataire : /

Absent : /

Date de la convocation : 19 mai 2020

Secrétaire de séance : Mme Marie L'AOT

La séance est ouverte à 18 heures

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. Nicolas FLOCH, Maire sortant, ouvre la séance, accueille les élu(e)s pour la séance d'installation du Conseil Municipal, avant de procéder à l'appel nominal des conseillers municipaux nouvellement élus.

Discours de M. Nicolas FLOCH, Maire sortant :

« Bonjour à tous, en tant que Maire sortant, il m'incombe d'installer le nouveau Conseil Municipal, tout comme vous tous ici présents j'espérai le faire bien plus tôt c'est à dire le 21 mars et voilà que nous nous retrouvons près de deux mois plus tard alors qu'une crise sanitaire sans précédent a touché et touche encore notre pays et a perturbé la démocratie par l'application de la Loi d'Urgence Sanitaire.

J'aurais aimé - comme ce fut le cas pour moi en 2008 puis en 2014 - que cette installation du Conseil et du Maire se passe dans le plus bel Hôtel de Ville du Finistère, chargé d'Histoire, entouré du reste de vos équipes de campagne, et de vos proches car ce sont des moments d'émotions, de joies, de victoires partagés. Au lieu de cela nous voilà dans une salle qui nous permet d'appliquer la distanciation, avec nos masques et du gel à proximité ! Rien que cela donne un drôle de tempo à ce début de mandat.

Il n'empêche je suis vraiment heureux - tout autant que vous - que ce jour de passation soit arrivé, et de passer enfin le relais et pour toi Stéphane et vous tous ici : de le reprendre.

Aussi je dois dire, sans autosatisfaction, qu'avec Stéphane, les anciens et futurs adjoint(e)s, nous avons travaillé de concert et de manière très solidaire afin de servir au mieux nos habitants les plus isolés et les plus fragiles, afin de soutenir au mieux nos artisans, nos restaurateurs et nos commerçants depuis le 16 mars jusqu'à aujourd'hui ; même si l'on peut toujours mieux faire : nous avons fait de notre mieux !

Ce passage de témoin de deux mois a aussi permis une transition sereine dans un contexte qui ne l'était pas.

Je n'imaginai pas non plus que cette période permettrait à St Pol - pour la première fois de son histoire - de recevoir en Visite Officielle un Président de la 5ème République, le Président Emmanuel MACRON. C'était il y a un peu plus d'un mois le 22 avril dernier.

Bref, j'ai déjà eu l'occasion en début d'année de faire le bilan de ces douze années avec deux équipes successives, et maintenant la page doit se tourner pour en écrire une autre.

Dans quelques minutes, je serai déchargé d'une responsabilité qu'un autre portera, et je le fais avec d'autant plus de facilité que je connais bien celui qui va la prendre et que nous pouvons lui faire confiance, en tous les cas ce sera mon cas en tant que citoyen de notre ville.

Je suis donc particulièrement heureux d'accueillir toutes celles et ceux qui étaient déjà là lors du précédent mandat au premier rang desquels Stéphane que vous élirez dans quelques instants comme Maire de Saint-Pol-de-Léon, et je veux rendre hommage au dévouement renouvelé dont ils font preuve au service de leurs concitoyens en poursuivant ainsi leur action.

Je félicite pour leur engagement tous les nouveaux qui entrent au Conseil pour la première fois et leur souhaite d'apporter un nouvel élan à notre ville.

Bien entendu, cette crise sanitaire sans précédent, va modifier profondément votre mandat, vos projets et elle obligera à une solidarité territoriale beaucoup plus forte qu'elle n'est au sein de notre communauté de communes.

Je pense que les 2 prochaines années vont nécessiter beaucoup d'attention de la part des élus communaux et communautaires dans les secteurs : de l'économie, du commerce et de l'artisanat.

J'espère et je n'ai pas vraiment de doute sur le fait que la majorité municipale sous la houlette de Stéphane fera de son mieux pour que la ville-centre tire vers le haut ce territoire du Haut Léon, c'est votre rôle, c'est votre devoir, votre responsabilité.

Et puisque cette crise sanitaire ne me libère pas tout à fait encore de mes fonctions - je reste Président de Haut Léon Communauté encore jusqu'à la mi-juillet - et probablement du Pays de Morlaix jusque Septembre, j'aurai l'occasion de le dire et de le redire : notre beau territoire, riche de belles entreprises, grandes ou petites, mérite un suivi et un soutien de tous les instants par l'ensemble des élus des 14 communes qui le composent. Je suis là encore rassuré car Stéphane partage le même esprit communautaire que moi, nous avons porté et soutenus les mêmes dossiers pendant 12 ans au sein de la CCPL puis de HLC, et je sais qu'il est déjà à la tâche et qu'il fera de son mieux avec une équipe municipale renouvelée et soudée.

Pour terminer mon passage dans ce fauteuil, je tiens à dire que j'ai été heureux d'avoir apporté un peu plus de douze années de ma vie au service de ma ville : c'est beau, c'est dense, c'est chronophage, c'est épuisant mais tellement enrichissant et exaltant. La charge est lourde et j'ai toujours eu à l'esprit cette notion qui est que nous sommes que de passage quelle que soit la fonction. J'ai tenté de faire au mieux et je compte sur vous tous pour vous investir auprès de votre Maire autant que l'ont fait mes adjoints et conseillers successifs pendant 12 ans, formez une équipe solidaire riche des compétences de chacun.

Ma toute dernière phrase sera pour dire à chacune et à chacun : qu'être élu est une mission souvent très difficile mais qui apporte beaucoup de bonheur ; pour la mener à bien, il ne faudra jamais oublier que la première des attitudes est d'être toujours près des gens et surtout de les aimer.

Merci. »

Applaudissements de l'assemblée

Préalablement à cette installation, le Maire sortant, donne lecture des articles du Code Général des Collectivités Territoriales suivants :

- Article L. 2122-4 « le Conseil Municipal élit le Maire et les adjoints parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue. Nul ne peut être élu Maire s'il n'est âgé de 18 ans révolus »
- Article L.2122-7 « le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu ».

Puis le Maire évoque le décret N° 2020-571 du 14 mai 2020 qui prévoit que :

- Les conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dans lesquelles le conseil municipal a été élu au complet lors du scrutin organisé le 15 mars 2020 entrent en fonction le 18 mai 2020 ;
- La première réunion du Conseil Municipal, au cours de laquelle il est procédé à l'élection du maire et des adjoints, se tient de plein droit au plus tôt cinq jours et au plus tard dix jours après cette date, **soit entre le samedi 23 mai et le jeudi 28 mai inclus.**

Il rappelle ensuite les résultats des élections municipales du 15 mars 2020 constatés aux procès-verbaux.

Ont obtenu, la liste

- SAINT POL - Un cap... Des Ambitions ! 1.639 voix soit 25 sièges
- Osons St Pol ensemble 691 voix soit 4 sièges

En conséquence, sont installés conseillers municipaux :

CLOAREC Stéphane
JEZEQUEL Hervé
AUTRET Carole
MOAL François
LE BIHAN Corinne
CUEFF Jean Marc
QUEMENER Nathalie
CONSTANTIN Marc
DANIELOU Anne
CASTEL Patricia
GUIVARC'H Vincent
KERLEO Véronique
CORILLION Bruno
KERBRAT Anne-Sophie
LE BIHAN Jonathan
ABIVEN Katiba
KICHENIN Jean-Louis
MOAL Christine
PERON Olivier
L'AOT Marie
PERRAUT Bernard
LE GALL Annaïck – Démission le 14/05/2020 remplacée par Marie-Paule SEGUIN
FERON Olivier
PHILIP Solange
CREIGNOU Erwan
BONIS Jean-Luc
GUIVARCH Adèle
STEPHAN Philippe - Démission le 25 mars 2020 remplacé par Christophe LE GALL
ELUSSE Sophie

Les conseillers sont déclarés installés dans leurs fonctions.

Conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire sortant demande ensuite à M. François MOAL, doyen d'âge des conseillers titulaires nouvellement élus, de prendre la présidence.

Discussion :

« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le dimanche 15 mars 2020, après une campagne électorale qui s'est déroulée dans la transparence et le respect des institutions démocratiques de notre République, les saint-politains et saint-politaines sont venus voter pour le renouvellement du Conseil Municipal.

Nous pouvons tous regretter le pourcentage d'abstentions conséquent. Cependant, nos concitoyens ont exprimé très clairement leur choix.

Sous la conduite du nouveau Maire que nous allons nous donner, il appartiendra à l'équipe nouvellement élue de mettre en œuvre les moyens nécessaires à la gestion de cette ville afin que ses habitants puissent envisager l'avenir avec sérénité et confiance.

Les évènements récents, liés à cette pandémie, qui nous ont frappés et continuent à le faire nous ont appelé à l'humilité devant les éléments catastrophiques qui ont mis dans le deuil des milliers de familles et je veux à cet instant avoir une pensée envers toutes ces personnes durement touchées.

Le monde d'aujourd'hui et notre avenir sont suffisamment difficiles et chargés d'incertitude pour que nous partagions tous une seule et même préoccupation : celui de servir nos concitoyens, tous nos concitoyens.

Je ne doute pas que l'ensemble des membres du Conseil partage cette vision et souscrive à cette obligation.

Avant de passer à l'élection du nouveau Maire, je vais vous lire les articles du Code Général des Collectivités Territoriales.

Théoriquement, l'installation du Conseil Municipal s'effectue dans la semaine qui suit l'élection de ce Conseil. Pour les raisons que vous connaissez tous, ce premier temps fort de la vie municipale n'a pu se tenir dans ce laps de temps. C'est le Maire sortant qui en fixe le jour, l'heure et l'ordre du jour.

C'est aussi un évènement qui relève avant tout d'un formalisme juridique et de règles de fonctionnement qui s'imposent à l'administration pour que le Maire et des adjoints puissent former la nouvelle municipalité.

Au-delà de son aspect règlementaire, la mise en place d'une nouvelle équipe municipale est l'objet de toutes les attentions protocolaires, à commencer par la présidence qui me revient du fait de mon âge dans cette assemblée.

Le doyen d'âge préside la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire et des Adjoints.

Pour procéder à cette élection du Maire, je me ferai assister du plus jeune élu de cette assemblée, à savoir Madame Marie L'AOT, je lui demande de me rejoindre.

Sans opposition de votre part, elle sera désignée Secrétaire de séance au procès-verbal, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. »

M. François MOAL demande au Conseil Municipal de désigner deux assesseurs, en vue des élections du Maire et des adjoints :

Sont désignés en cette qualité : Mme Marie-Paule SEGUIN et M. Olivier FERON.

1- ELECTION DU MAIRE

(Rapporteur : M. François MOAL)

Exposé :

Avant de procéder à l'élection du Maire, M. François MOAL donne lecture des articles du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir :

- Article L.2122-7 « le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu ».
- Article L.2122-8 « La séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal.
Pour toute élection du Maire ou des adjoints, les membres du Conseil Municipal sont convoqués dans les formes et délais prévus aux articles L. 2121-10. La convocation contient mention spéciale de l'élection à laquelle il doit être procédé. »
- Article L.2121-10 « Toute convocation est faite par le Maire. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée. Elle est transmise de manière dématérialisée ou, si les conseillers municipaux en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse. »
- Article L.2122-10 « Le Maire et les adjoints sont élus pour la même durée que le Conseil Municipal. Toutefois, le mandat du Maire et des adjoints prend fin de plein droit lorsque la juridiction administrative, par une décision devenue définitive, a rectifié les résultats de l'élection des conseillers municipaux de telle sorte que la majorité des sièges a été attribuée à une liste autre que celle qui avait bénéficié de cette attribution lors de la proclamation des résultats à l'issue du scrutin.
Quand il y a lieu, pour quelque cause que ce soit, à une nouvelle élection du maire, il est procédé à une nouvelle élection des adjoints.
Après une élection partielle, le Conseil Municipal peut décider qu'il sera procédé à une nouvelle élection des adjoints.

M. François MOAL demande s'il y a des candidats pour le poste de Maire.

M. Stéphane CLOAREC se déclare candidat.

M. Marie L'AOT distribue les bulletins (en raison du Covid-19 il est proposé de ne pas utiliser d'enveloppe). Les enveloppes n'étant pas une obligation fixée par les textes, il s'agit de bulletins pliés.

Il est ensuite procédé au vote par bulletin secret, dans les conditions règlementaires.

M. Stéphane CLOAREC est élu Maire par 24 voix pour et 5 votes blancs.

M. François MOAL procède à la remise du collier de Maire à M. Stéphane CLOAREC.

M. Stéphane CLOAREC prend la présidence de la séance.

Discussion :

« Mesdames, Messieurs, mes chers collègues,

Je reviendrais plus longuement sur ce moment une fois l'ordre du jour épuisé, mais je souhaite dès à présent vous remercier très chaleureusement de la confiance que vous m'accordez aujourd'hui. Je mettrais toute mon énergie pour répondre à votre soutien. Je peux vous assurer de ma fierté et de mon émotion que de mener pendant 6 ans avec vous aux destinées de notre commune.

Deux principes guideront mon action :

- L'amour que j'ai pour St Pol et ses habitants ;
- Mettre en œuvre ma passion du service et de l'intérêt général.

J'ai bien conscience que notre engagement collectif est d'autant plus important dans le contexte actuel. Nous devons tous ensemble être acteur et force de proposition.

Un grand merci à tous

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

Je vous propose de poursuivre l'ordre du jour. »

2- DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Exposé :

Le Conseil Municipal procède, sous la présidence du Maire nouvellement élu, à l'élection des adjoints, après avoir délibéré sur le nombre d'adjoints à élire dans les limites autorisées.

Conformément à l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Par conséquent, avant de procéder à l'élection des adjoints au Maire, le Conseil Municipal doit préalablement en déterminer le nombre, dans la limite maximale précitée.

Si l'application de ce pourcentage de 30 % ne donne pas un chiffre rond, le nombre maximum d'adjoints au Maire possible pour la commune considérée est celui correspondant au chiffre entier inférieur.

Pour Saint-Pol-de-Léon, le nombre maximum est de : $29 \times 30 \% = 8,7$ arrondi à 8.

Monsieur le Maire fait une proposition de 7 adjoints.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, décide

la création de sept postes d'Adjoints par 28 voix pour et 1 abstention (M. Jean-Luc BONIS).

3- ELECTION DES ADJOINTS

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Exposé :

Les Adjoints au Maire sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel selon l'article L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'écart sur les listes entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. L'ordre du tableau est déterminé entre adjoints élus sur la même liste par l'ordre de présentation sur la liste.

Monsieur le Maire donne lecture des 7 adjoints proposés par la liste SAINT POL - Un cap... Des Ambitions !

1. Hervé JEZEQUEL
2. Carole AUTRET
3. François MOAL
4. Nathalie QUEMENER
5. Jean-Marc CUEFF
6. Corinne LE BIHAN
7. Marc CONSTANTIN

Mme Marie L'AOT procède à la distribution des bulletins.

**Après en avoir délibéré,
La liste est élue par le Conseil Municipal par 25 voix pour et 4 votes blancs**

Discussion :

Monsieur le Maire donne lecture des délégations de chaque adjoint :

- Hervé JEZEQUEL Travaux, bâtiments, accessibilité, eau et assainissement, voirie, agriculture, urbanisme et Police ;
- Carole AUTRET Animation de la ville et du patrimoine, culture, Tourisme, labels ;
- François MOAL Personnel communal, Administration générale, schéma de mutualisation avec l'intercommunalité ;
- Nathalie QUEMENER Action sociale
- Jean-Marc CUEFF Associations, activités sportives, conseil portuaire ;
- Corinne LE BIHAN Jeunesse, écoles ;
- Marc CONSTANTIN Commerçants, attractivité centre-ville, sécurité des bâtiments.

Monsieur le Maire remet ensuite symboliquement à chaque adjoint l'écharpe d'Adjoint au Maire.

Puis il donne lecture de la Charte de l' élu local :

1. L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité ;
2. Dans l'exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier ;
3. L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote ;
4. L' élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins ;
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions ;
6. L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné ;
7. Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

4- INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le prochain Conseil Municipal se réunira le mercredi 10 juin 2020 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé M. le Maire clôture la séance du Conseil Municipal à 18h50.

Comme convenu aussitôt son élection, Monsieur le Maire prononce son discours d'intronisation dès la fin de séance :

« Chères conseillères, chers conseillers, chers amis,

A l'occasion de ce Conseil Municipal tout à fait inédit en raison de son format et du contexte si particulier dans lequel il s'inscrit, c'est d'abord bien sûr vers chacune et chacun d'entre vous que je me tourne, alors que nous traversons une période exceptionnelle par les contraintes et les sacrifices qu'elle implique. Une période qui bouleverse notre rapport aux autres, notre rapport au temps, à l'espace et même, d'une certaine façon notre rapport à nous-mêmes.

Aujourd'hui, nous renouons avec nos traditions et nos pratiques à l'occasion de ce Conseil Municipal, ce temps fort, ce temps hautement symbolique de notre vie citoyenne. Notre Conseil fera date, bien sûr, en raison des contraintes d'organisation qui l'ont entouré.

Nous n'avons pas pu nous retrouver, comme le veut la tradition, dans la salle du Conseil à l'Hôtel de ville, avec tout ce que cela implique comme moment de convivialité, d'échanges et de proximité.

L'heure est, comme le disent aujourd'hui les médecins, à la « distanciation sociale » et nous devons respecter les règles posées par les pouvoirs publics.

Mais l'essentiel, c'est-à-dire l'expression de nos concitoyens à travers l'accomplissement des votes, a pu être préservée grâce au concours du personnel communal qui a œuvré pour assurer le bon déroulement de ce Conseil. Je les en remercie en notre nom à tous.

La crise, c'est une sorte d'épreuves de vérité pour tout le monde. Et elle l'est aussi pour nous. Ce que je retiens de ces dernières semaines, c'est d'abord la vitesse avec laquelle les élus et les services, dans toute sa diversité, dans toutes ses composantes, s'est mis en mouvement, dès les premiers signes attestant de la gravité de la pandémie.

Notre commune s'est mobilisée en faisant preuve tour à tour de maîtrise, de réactivité, de sens de l'anticipation, d'intelligence des situations et dans tous les cas d'une très belle énergie. L'énergie des femmes et des hommes qui composent nos équipes et qui se sont illustrés par leur grand professionnalisme. Ils l'ont fait en mettant méthodiquement en œuvre les plans d'urgence et de poursuites des activités essentielles, en s'adaptant jour après jour, à l'évolution du contexte, à l'évolution du droit applicable qui a beaucoup fluctué dans cette période au gré des décisions des pouvoirs publics.

Le personnel communal a fait preuve de souplesse et de disponibilité pour relever les défis successifs qui se sont présentés à nous. Durant toute cette période, nous avons cherché à répondre à l'urgence et aux besoins de nos administrés, et notamment de ceux que le confinement a placé très vite dans des situations difficiles voire de précarité.

Des particuliers, mais aussi des familles vulnérables, des personnes isolées ou âgées, à la recherche d'une écoute, d'une présence et d'un soutien.

Sous la houlette de Nicolas FLOCH et de Nathalie QUEMENER, pas moins de 750 personnes de plus de 75 ans ont été suivies de manière quotidienne.

La réaction municipale a été, je peux le dire, à la hauteur. A travers toutes les actions et les solutions que nous mettons en œuvre, la crise nous rappelle quelque chose d'absolument essentiel :

Nous formons tous ensemble, élus, agents, bénévoles, associations un formidable collectif. Et c'est grâce à ce collectif et aux valeurs communes qui le cimentent que nous répondrons présents et feront bloc dans des circonstances tout à fait exceptionnelles.

Cette crise, dont on sait malheureusement qu'elle aura de très lourdes conséquences nous conduit à nous poser individuellement et collectivement des questions sur le sens profond de notre responsabilité d'élu et sur le sens de nos priorités. Et ce n'est sûrement pas parce que notre équipe aborde cette épreuve avec des arguments et des atouts objectifs (monde associatif important, bilan sain, un modèle efficace, un cadre de vie préservé), ce n'est pas pour ces raisons que nous pourrions nous exonérer de réfléchir aux transformations qui nous attendent.

Je remercie vivement les saint-politaines et les saint-politains qui se sont déplacés le 15 mars ; je pense bien sûr à ceux qui par crainte n'ont pu se rendre aux urnes.

Notre élection est légitimée par un suffrage au-delà des 70%. Avec l'ensemble du Conseil Municipal, nous allons œuvrer pendant 6 ans à développer St Pol dans un cadre préservé.

Nous y contribuerons en pratiquant une action au service de notre territoire et de ses acteurs qui s'inscrit dans la durée et aide chacun à se réaliser avec bienveillance.

Notre programme établi avant cette crise devra être mis en œuvre avec prudence car nous ne connaissons pas l'importance et la gravité du choc que nous avons tous, collectivement à affronter. Nous souhaitons bien sur voir aboutir l'ensemble des projets mais probablement que certains devront être décalés dans le temps, voir recalibrer.

Cependant, je souhaite que très vite les dossiers suivants soient lancés :

En fonctionnement :

- *Mettre en place les leviers nécessaires pour soutenir le commerce local par des actions communes avec nos commerçants ;*
- *Poursuivre l'élan de solidarité qui s'est développé durant cette crise. Notre action sociale sera un véritable atout ;*
- *Retrouver au plus vite la dynamique culturelle de notre cité qui a été freinée pendant la crise.*

En investissement :

- *Lancer la rénovation des bâtiments de nos écoles publiques ;*
- *Réaliser la rue de l'Estran et ses aménagements ;*
- *Aménager la vallée de Pempoul ;*
- *Rénover la piste d'athlétisme.*

J'ai toute confiance en notre capacité à nous remettre en cause, nous renouveler, nous « réinventer », pour apporter notre pierre à la construction d'un monde inévitablement différent, qui fera davantage de place aux ressources locales et à la vitalité des territoires.

Et c'est justement avec ce regard positif et optimiste, porté vers l'avenir, que je souhaitais conclure mon message. Je réitère mes remerciements à vous tous car notre engagement collectif est le ciment de notre société et de notre démocratie.

Continuez tous d'ici là, à prendre soin de vous et des autres. Je vous remercie.

Applaudissements de l'assemblée

A Saint-Pol-de-Léon, le 26 mai 2020

**Le Maire,
Stéphane CLOAREC**

La Secrétaire de séance,
Mme Marie L'AOT

Les Conseillers Municipaux,